Syndicat Mixte du Bassin Versant Arly

Hôtel de Ville - BP2 - 73401 UGINE cedex
Tél. 04 79 37 34 99 - contact@riviere-arly.com

COMITE SYNDICAL

Compte rendu

Séance du 26 octobre 2021 de 18h à 19h30
Mairie d'Ugine – Salle du conseil municipal

Le comité syndical du SMBVA, légalement convoqué le 20 octobre 2021, s'est réuni le mardi 26 octobre 2021 à 18h00, en séance publique à la mairie d'Ugine, salle du Conseil municipal.

CONSEILLERS SYNDICAUX :
Nombre de membres en exercice : 21

Quorum administration générale et carte animation : 11
Présents : 13 dont 12 titulaires, 1 suppléant

Quorum carte GEMAPI : 10
Présents : 12 dont 11 titulaires, 1 suppléant

DELEGUES TITULAIRES PRESENTS			
Umberto DIMASTROMATTEO	ARLYSERE	François RIEU	ARLYSERE
Françoise VIGUET-CARRIN	ARLYSERE	Mike ROUSSEAU	ARLYSERE
Colette GONTHARET	ARLYSERE	Raymond COMBAZ	ARLYSERE
Frédéric REY	ARLYSERE	Jean-Pierre CHATELLARD	CC Pays du Mont Blanc
Franck ROUBEAU	ARLYSERE	Philippe ROISINE	CC Vallées de Thônes
Christian EXCOFFON	ARLYSERE	Sébastien SCHERMA	CC Sources du Lac d'Annecy
DELEGUES SUPPLEANTS PRESENTS			
Yann JACCAZ	CC Pays du Mont Blanc		
DELEGUES EXCUSES			
Bérénice LACOMBE	ARLYSERE	Christophe BOUGAULT-GROSSET	CC Pays du Mont Blanc
Ghislaine JOLY	ARLYSERE	Pierre BESSY	CC Pays du Mont Blanc
Christian FRISON-ROCHE	ARLYSERE	Philippe PRUD'HOMME	CC Sources du Lac d'Annecy
DELEGUES ABSENTS			
Michel PERRIN	ARLYSERE	Franck PACCARD	CC Vallées de Thônes
Laurent SOCQUET	CC Pays du Mont Blanc		

Table des matières

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 07 SEPTEMBRE 2021 3

COMMUNICATIONS / ARRETES ET DECISIONS PRIS EN VERTU DES DELEGATIONS DONNES AU PRESIDENT 3

DECISION N°2021-09 DU 26 JUILLET 2021 – GEMAPI – MISSION DE COORDINATION SECURITE PROTECTION DE LA SANTE RELATIVE AUX TRAVAUX DE RESTAURATION DE LA CHAISE ET DU SITE DE LA SERRAZ 3

DECISION N°2021-10 DU 7 SEPTEMBRE 2021 – GEMAPI – TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU RUISSEAU DU PECHEUX AU BOUCHET-MONT-CHARVIN : CREATION D'UN PIEGE A MATERIAUX 3

DECISION N°2021-11 DU 13 SEPTEMBRE 2021 – GEMAPI – TRAVAUX DE RESTAURATION DE LA CHAISE ET DU SITE DE LA SERRAZ 3

DECISION N°2021-12 DU 21 SEPTEMBRE 2021 – ADMINISTRATION GENERALE – CONTRACTION DE CREDITS DE TRESORERIE 3

ADMINISTRATION GENERALE – FINANCES 4

N°21-27 : DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRE 2022 4

RESSOURCES HUMAINES 5

N°21-28 : MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DE LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE POUR LE RISQUE « PREVOYANCE » DES AGENTS DANS LE CADRE DE LA CONVENTION DE PARTICIPATION DU CENTRE DE GESTION DE LA SAVOIE 5

N°21-29 : ADHESION AU CONTRAT D'ASSURANCE GROUPE POUR LA COUVERTURE DES RISQUES STATUTAIRES 5

N°21-30 : CREATION D'UN POSTE D'INGENIEUR A TEMPS COMPLET – CATEGORIE A SUR UN POSTE DE CHARGE D'ETUDES PREVENTION DES INONDATIONS 6

OPERATIONS 7

N°21-31 : ANIMATION – DEMANDE DE SUBVENTION RELATIVE AUX POSTES 2021 DEDIES A LA PHASE D'ETUDE PREALABLE DU PAPI ARLY 7

N°21-32 : GEMAPI - ETUDE DIAGNOSTIQUE DE RESTAURATION DES DECHARGES BORDANT LES COURS D'EAU A MEGEVE ET AUX ESSERTETS A PRAZ-SUR-ARLY – AVENANT AU MARCHE D'ETUDE 8

N°21-33 : GEMAPI – DEMANDE DE SUBVENTION RELATIVE AUX TRAVAUX DE CURAGE POST CRUE DU DORON EN AVAL DU BERSEND 8

PRESENTATION DE L'AVANCEMENT DE LA PROGRAMMATION ET DES AUTRES PROJETS EN COURS 9

TRAVAUX DE CREATION D'UN PIEGE A GRAVIERS SUR LE RUISSEAU DU PECHEUX AU BOUCHET-MONT-CHARVIN 9

TRAVAUX DE RESTAURATION DE LA RIVIERE CHAISE ET DE RESTAURATION DE L'ANCIENNE DECHARGE DE LA SERRAZ 10

TRAVAUX POST CRUES : CURAGE DU LIT DU DORON DE BEAUFORT EN AVAL DE LA PLAGE DE DEPOT DU BERSEND 10

REUNION DE PRE CADRAGE DU PAPI 10

DATES DES PROCHAINES REUNIONS 11

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 07 SEPTEMBRE 2021

Le compte rendu de la séance du conseil syndical du 07/09/2021 est approuvé à l'unanimité.

COMMUNICATIONS / Arrêtés et décisions pris en vertu des délégations donnes au Président

Décision n°2021-09 du 26 juillet 2021 – GEMAPI – Mission de coordination sécurité protection de la santé relative aux travaux de restauration de la Chaise et du site de la Serraz

Le marché est confié à APAVE CHAMBERY BATIMENT située Parc d'activité Alpespace – 497, avenue Léonard de Vinci – 73 800 SAINTE-HELENE-DU-LAC. Le montant de la prestation est fixé à 1 530 € HT pour un montant des travaux estimé à 330 000 € soit 1 836 € TTC.

Décision n°2021-10 du 7 septembre 2021 – GEMAPI – Travaux d'aménagement du ruisseau du Pêcheux au Bouchet-Mont-Charvin : création d'un piège à matériaux

Le marché est confié au groupement BASSO-BEBER située 341, rue Ambroise Croizat, ZI Bavelin - BP 14, 73400 UGINE. Le montant des travaux est fixé à 34 809,50 € HT soit 41 771,40 € TTC.

Décision n°2021-11 du 13 septembre 2021 – GEMAPI – Travaux de restauration de la Chaise et du site de la Serraz

Le marché est confié à BASSO TP située 341, rue Ambroise Croizat, ZI Bavelin - BP 14, 73402 UGINE Cedex. Le montant des travaux est fixé à 136 197.50 € HT soit 163 437 € TTC pour la partie forfaitaire et pour un maximum de 250 000 € HT pour la partie unitaire.

Décision n°2021-12 du 21 septembre 2021 – Administration générale – Contraction de crédits de trésorerie

La prestation est confiée à la Caisse d'Epargne Rhône Alpes - Centre d'Affaire de la Savoie - 663, avenue René Cassin - 73290 LA MOTTE SERVOLEX. Une ligne de trésorerie interactive est souscrite pour un montant de 300 000 €.

ADMINISTRATION GENERALE – FINANCES

N°21-27 : Débat d'orientations budgétaire 2022

Rapporteur : Umberto Dimastromattéo

L'article L.2312-1 du CGCT prévoit que, dans les collectivités de 3 500 habitants et plus, le Président présente à l'organe délibérant, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un Rapport sur les Orientations Budgétaires (ROB), les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Dans les collectivités de plus de 10 000 habitants, ce rapport comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Le rapport d'orientation budgétaire est transmis au représentant de l'Etat et fait l'objet d'une publication.

Ce rapport donne lieu à un débat au comité syndical, dans les conditions fixées par le règlement intérieur. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Le Rapport sur les Orientations Budgétaires 2022 est joint en annexe.

>>>>>>>>><<<<<<<<<<

M. le Président ouvre le débat d'orientation budgétaire 2022.

Le rapport d'orientation budgétaire est parcouru, le bilan des actions 2021 est dressé et les orientations d'actions 2022 sont présentées.

Il est partagé l'intérêt de la mise en œuvre de la phase d'études préalables du programme d'action et de prévention des inondations – PAPI, sur le bassin versant Arly afin de définir une stratégie de territoire vis à vis de la prévention des inondations.

Cet outil, engagé en 2021, permet un accompagnement de l'Etat, sur les études et sur l'animation (postes), à hauteur de 40 à 50%. Des recherches de cofinancement sont en cours auprès des autres partenaires : Départements, Région, autres.

Umberto Dimastromattéo souligne la nécessité, pour mettre en œuvre cet outil, de renforcer l'équipe actuelle par la mise en place d'un poste complémentaire de chargé d'études prévention des inondations. Ces points sont partagés par les élus de l'assemblée.

Aucune autre question n'étant posée, M. le Président clôt le débat d'orientations budgétaires 2022.

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 02/11/2021

RESSOURCES HUMAINES

N°21-28 : Modalités de mise en œuvre de la protection sociale complémentaire pour le risque « Prévoyance » des agents dans le cadre de la convention de participation du Centre de gestion de la Savoie

Rapporteur : Raymond Combaz

Le SMBVA a mandaté le CDG 73 pour la conclusion d'un contrat de protection sociale complémentaire pour le risque prévoyance des collectivités et établissement publics de la Savoie pour la période 2022-2025. Il est nécessaire de fixer le montant de la participation de la collectivité par mois et par agent.
Afin que les formules proposées n'entrainent pas de surcoût pour les agents, il est proposé de faire évoluer la participation à 13 € (+3 € par rapport au contrat antérieur).

>>>>>>>><<<<<<<<<

Le conseil syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- ***d'approuver l'évolution de la participation à la protection sociale complémentaire pour le risque « Prévoyance ».***
- ***d'autoriser le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération,***

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 04/11/2021

N°21-29 : Adhésion au contrat d'assurance groupe pour la couverture des risques statutaires

Rapporteur : Raymond Combaz

Dans le cadre de la mise en place d'un nouveau contrat d'assurance groupe à adhésion facultative garantissant les risques statutaires des collectivités et établissements publics de la Savoie pour la période 2022-2025, le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie a lancé une consultation sous la forme d'une procédure avec négociation,

Par délibération 21-06 du 23/02/21, le SMBVA a donné mandat au Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie pour la négociation d'un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents.

Il est proposé l'adhésion du SMBVA au contrat groupe de couverture des risques statutaires mis en place par le Centre de gestion de la Savoie et attribué au groupement SOFAXIS / CNP, selon les caractéristiques suivantes :

- Durée du contrat : 4 ans (date d'effet 01/01/2022)
- Régime du contrat : capitalisation
- Préavis : adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de quatre mois.

Pour les agents titulaires ou stagiaires affiliés à la C.N.R.A.C.L. ou détachés :

- Risques garantis : - décès, accident de service et maladie contractée au service, frais médicaux, longue maladie, maladie longue durée, maternité (y compris les congés pathologiques), adoption, paternité et accueil de l'enfant, maladie ordinaire, temps partiel thérapeutique, mise en disponibilité d'office pour maladie, infirmité de guerre, allocation d'invalidité temporaire :

- Conditions retenues par le SMBVA :
  avec une franchise de 20 jours fermes par arrêt en maladie ordinaire : 5,61 % de la masse salariale assurée.

>>>>>>>>>><<<<<<<<<<

Le conseil syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- ***d'approuver l'adhésion au contrat groupe de couverture des risques statutaires mis en place par le Centre de gestion de la Savoie et attribué au groupement SOFAXIS / CNP, selon les conditions précédentes,***
- ***d'approuver la convention d'adhésion et d'assistance administrative à la mise en œuvre du contrat d'assurance groupe pour la couverture des risques statutaires à passer avec le Centre de gestion de la Savoie,***
- ***d'autoriser le Président à signer la convention précitée avec le Centre de gestion de la Savoie.***
- ***d'autoriser le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération,***

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 02/11/2021

N°21-30 : Création d'un poste d'ingénieur à temps complet – catégorie A sur un poste de chargé d'études prévention des inondations

Rapporteur : François Rieu

Considérant la nécessité de renforcer l'équipe technique du SMBVA afin de mettre en œuvre le plan d'action et de prévention des inondations,

Il est proposé aux membres du comité syndical de créer à compter du 1er janvier 2022 un emploi de chargé d'étude « prévention des inondations » à temps complet dans le grade d'ingénieur pour exercer les missions suivantes :

- Mise en œuvre des actions du plan d'action et de prévention des inondations en appui à l'équipe technique (mission de maitrise d'ouvrage),
- Mise en œuvre des études de la phase d'études préalables du PAPI,
- Surveillance des cours d'eau et mise en œuvre des travaux d'entretien des ouvrages du territoire relevant de la compétence GEMAPI.

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire.
Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.
En effet, cet agent contractuel serait recruté à durée déterminée pour une durée maximum de 3 ans compte tenu de la nature des fonctions très spécialisées.

Le contrat de l'agent sera renouvelable par reconduction expresse sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir. La durée totale des contrats en CDD ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat sera reconduit pour une durée indéterminée.

L'agent devra donc justifier d'une formation Bac+5 dans le domaine de l'hydrologie, de l'hydraulique et de la gestion du risque inondation mais aussi de connaissances en écologie des rivières, en hydromorphologie mais aussi en environnement territorial et en marchés publics. Il devra également maîtriser des outils informatiques et le SIG.

Sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement. Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Il est précisé que l'avis de candidature sera publié dès que possible.

>>>>>>>>>><<<<<<<<<<

Le conseil syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- ***de créer à compter du 1er janvier 2022 d'un emploi de chargé d'étude « prévention des inondations » à temps complet dans le grade d'ingénieur pour exercer les missions précisées ci-dessus,***

- ***d'autoriser M. le Président, à défaut un Vice-Président, à procéder au recrutement conformément aux conditions prévues par les textes en vigueur et à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.***

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 02/11/2021

OPERATIONS

N°21-31 : ANIMATION – Demande de subvention relative aux postes 2021 dédiés à la phase d'étude préalable du PAPI Arly

Rapporteur : Umberto Dimastromatteo

Suite au dépôt de la déclaration d'intention pour engager la phase d'études préalable du programme d'action et de prévention des inondations, il est possible de solliciter des subventions auprès de l'Etat, sur les postes dédiées à cette mission.
Compte tenu de la date de dépôt de la déclaration d'intention, la période éligible est comprise entre avril et décembre 2021.

Pour l'année 2021, les postes dédiés à la mission PAPI sont les suivants :
- poste de chargé de mission prévention des inondations à hauteur de 100% du temps de travail,
- poste de responsable de structure, à hauteur de 50% du temps de travail.

Pour l'année 2021, les missions dédiées à la construction de la phase d'études préalables du PAPI sont les suivantes :
- Rédaction de la déclaration d'intention et dépôt auprès du préfet coordinateur de bassin (avril 2021),
- Phase de concertation : réunion d'échanges avec les EPCI et communes afin de présenter le dossier de candidature de la phase préalable du PAPI, réunion du comité de bassin (juin à septembre 2021),
- Rédaction du dossier de candidature de la phase d'étude préalable du PAPI : dossier et fiches actions, planning (juin à novembre 2021),
- Constitution du comité technique et comité de pilotage,
- Préparation, des décisions du syndicat relatives à la mise en œuvre de la démarche (délibérations et programmation budgétaires, recrutement, ...)

Le plan de financement suivant est proposé :

DEPENSES		**Montant TTC**
Postes 2021 dédiés à la mission phase d'études préalable au PAPI – salaires et charges		45 000 €
RECETTES	**Taux**	**Montant TTC**
Etat – FPRNM	*50%*	22 500 €
Autofinancement SMBVA	50%	22 500 €
	TOTAL	45 000 €

Umberto Dimastromatteo ajoute que l'outil PAPI, permettra pendant la phase d'étude préalable (2021 à 2024), d'aider les postes dédiées à la mise en œuvre. Ainsi le poste de chargé d'étude prévention des inondations en renfort à l'équipe actuel sera également aidé à hauteur de 50%.

>>>>>>>>><<<<<<<<<<

Le conseil syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- ***d'approuver l'opération et le plan de financement mentionné ci-dessus,***
- ***d'autoriser M. le Président à solliciter les subventions pour cette opération auprès de l'Etat ou de tout autre organisme,***
- ***d'autoriser M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer tout acte afférent à l'exécution de la présente délibération.***

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 02/11/2021

N°21-32 : GEMAPI - Etude diagnostique de restauration des décharges bordant les cours d'eau à Megève et aux Essertets à Praz-sur-Arly – avenant au marché d'étude

Rapporteur : Umberto Dimastromatteo

Par la décision 2021-02 du 15 mars 2021 communiquée au comité syndical de 5 mai 2021, le SMBVA attribuait le marché de l'étude diagnostique de restauration des décharges bordant les cours d'eau à Megève et aux Essertets à Praz-sur-Arly à l'entreprise PROGEO Environnement, mandataire du groupement PROGEO/ PYRITE/ SIGOSPHERE, située à La Coop, 5, esplanade Andry Farcy – 38 000 GRENOBLE pour un montant de 14 430 € HT soit 17 316 € TTC pour la tranche ferme.

Les tranches optionnelles 1 et 2, portant sur le prélèvement et l'analyse des eaux souterraines du site des Praz-sur-Arly et de Megève, s'élevant chacune à 5 060 € HT, n'ont pour le moment pas été activées.

Néanmoins, le début de l'étude a mis en évidence que l'emprise de la décharge de Megève est plus étendue que la zone identifiée au CCTP. Ainsi, il est nécessaire d'ajouter des reconnaissances complémentaires (1 journée de pelle complémentaire pour la réalisation de 15 sondages, prestation de suivi des sondages et analyses physico-chimiques – pack ISDI).

Cette prestation complémentaire à une incidence financière sur le marché initial. Le montant de l'avenant correspondant s'élève à 2 780 € HT soit 3 336 € TTC, soit 19.26 % du montant initial.

M. le Président n'ayant pas délégation pour prendre toute décision concernant les avenants qui entrainent une augmentation du montant du marché initial supérieur à 5%, le projet est soumis à l'assemblée (*délibération n°20-17 du Comité syndical en date du 25 août 2020).*

Les crédits sont inscrits au budget.

>>>>>>>>>><<<<<<<<<<

Le conseil syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- ***d'approuver l'avenant n°1 au marché d'étude diagnostique de restauration des décharges bordant les cours d'eau à Megève et aux Essertets à Praz-sur-Arly pour un montant de 2 780 € HT soit 3 336 € TTC***
- ***d'autoriser M. le Président à signer tout document administratif ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération.***

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 02/11/2021

N°21-33 : GEMAPI – Demande de subvention relative aux travaux de curage post crue du Doron en aval du Bersend

Rapporteur : Raymond Combaz

Dans le cadre des travaux de remise en état post crue (lave torrentielle du Bersend, le 15/08/21), il est nécessaire d'engager des travaux de curage du lit du Doron (1500m^3, dont 500 valorisés par la constitution de la piste d'accès,

500m³ pour la reprise par le cours d'eau et 500m³ sortis pour valorisation sur la plateforme communale – avec l'accord de la commune).
Ces travaux sont nécessaires pour éviter que les matériaux soient repris par une crue puis déposés dans les zones de replats aval (Beaufort, Marcot). Le planning est également serré compte tenu des essais réglementaires des vannes de fond des barrages de Roselend / Gittaz par EDF.
Le montant des travaux s'élève à 38 000 € HT. Il est proposé de solliciter une subvention au titre du CTS au Département (opération en fonctionnement).

En complément, il est proposé de solliciter financièrement EDF dans le cadre de cette opération.
Cette opération est également contrainte par le calendrier des essais de vannes (12 et 19/10/21).

Le montant des travaux s'élève à 45 850 € TTC.

Umberto Dimastromatteo précise qu'il est nécessaire d'intégrer EDF aux actions menées sur le bassin versant du Doron, compte tenu des interactions entre les cours d'eau et les aménagements hydroélectriques.
François Rieu précise que EDF est partenaire des opérations de restauration de lit de l'Isère menées par le SISARC en combe de Savoie.

>>>>>>>>>><<<<<<<<<<

Le conseil syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- ***d'autoriser M. le Président à solliciter les subventions pour cette opération auprès de l'Etat, d'EDF ou de tout autre organisme,***
- ***d'autoriser M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer tout acte afférent à l'exécution de la présente délibération.***

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 02/11/2021

PRESENTATION DE L'AVANCEMENT DE LA PROGRAMMATION ET DES AUTRES PROJETS EN COURS

Travaux de création d'un piège à graviers sur le ruisseau du Pêcheux au Bouchet-Mont-Charvin

Présentation du chantier d'aménagement du piège à graviers et modification des traversées routières lancé le 14/06/2021, en cours.
Il est rappelé que cette opération est menée dans le cadre d'un groupement de commande, SMBVA – mandataire en charge de la réalisation du piège à graviers et la commune du Bouchet Montcharvin en charge de la modification de traversées routières et des réseaux AEP).
La commune du Bouchet finalise actuellement l'acquisition foncière de l'emprise du piège à gravier et de l'accès.

Umberto Dimastromatteo souligne la bonne collaboration entre le SMBVA et la commune du Bouchet-Mont-Charvin dans le cadre de ce projet.

Travaux de restauration de la rivière Chaise et de restauration de l'ancienne décharge de la Serraz

Lancement du chantier le 24/09/21, les phases suivantes du chantier ont été réalisées :

- pêche électrique par la Fédération de Savoie de pêche et de protection des milieux aquatiques,
- constitution du batardeau pour isoler la zone de travaux de la rivière,
- décaissement des matériaux de la décharge,
- criblage des matériaux extraits en 3 catégories : matériaux terreux fins (0/30), déchets (>30), gros débris.
- Analyse physico-chimique des matériaux fins stockés par lots, puis remis en place compte tenu de l'absence de polluants,
- Remodelage de l'emprise de l'ancienne décharge.

Les postes suivants sont à mettre en œuvre :

- Reconstitution de la ligne de berge par mise en place d'un double rideau de fascine et épis,
- Revégétalisation de la totalité de l'emprise de l'ancienne décharge (boutures 60/90), reconstitution d'un couvert boisé afin de reconstituer une ripisylve adaptée et de limiter la reprise de la Renouée du Japon,
- Criblage du tas de déchets (pierres, DIB, ferrailles) et évacuation vers filières locales de recyclage,

Les travaux sont réalisés par l'entreprise BASSO TP et Berlioz (génie végétal).

Une mission de communication a été mise en place afin de faire quelques prises de vues par drône et un reportage afin de présenter le projet. Le rendu sera proposé au prochain conseil.

Travaux post crues : curage du lit du Doron de Beaufort en aval de la plage de dépôt du Bersend

La lave torrentielle du Bersend du 15/08/2021 s'est propagée sur la plage de dépôt. Elle a engravé le lit du Doron sur près de 120 mètres linéaires (exhaussement de +1.5 m), soit un volume estimé entre 1 500 et 2 000 m^3.

Au titre de la remise en état post crue, le SMBVA a réalisé les travaux de curage afin de limiter la reprise de ces matériaux et leur dépôt au niveau des zones de replats de la traversée de Beaufort et de Marcot. Le montant des travaux est de 45 810 € TTC.

Ces travaux ont été réalisé avant les essais de vannes EDF du 12 et 19 octobre 2021.

Réunion de pré cadrage du PAPI

Umberto Dimastromatteo fait part de la réunion de pré cadrage qui s'est déroulée le 12/10/21 en présence de la DDT73/74. Cette réunion a permis de présenter le dispositif PAPI et le cahier des charges, ainsi que les conditions de réussite de la démarche PAPI.
Le dossier de présentation de la phase d'étude préalable sera déposé d'ici la fin d'année. Les premières études seront engagées début 2022, comme indiqué dans la proposition de programmation 2022 du Rapport d'orientation budgétaire.

DATES DES PROCHAINES REUNIONS

Les dates suivantes sont fixées :

Bureau syndical composé du président, des vice-présidents et des membres du bureau	Mercredi 24 novembre – 18h-19h30 Salle Conseil Municipal – Mairie d'Ugine
Conseil syndical	Mercredi 8 décembre – 18h-19h30

Aucune autre question n'étant posée, la séance est levée à 19h30.

A Ugine, le 29/10/2021

Umberto DIMASTROMATTEO

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT ARLY

Président du Syndicat Mixte
du Bassin Versant Arly,